



Publié le 23 juin 2025

*Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **10 juin 2025** à 15 H sur convocation en date du 4 juin 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S*

Etaient présent(es) : Jacqueline BRISSY, Bernard CZECH, Marie-José FACQ Nathalie FERNANDEZ, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothee, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Denise QUINTIN, VASSEUR Sandrine, Chantal WAGON

Absent(es) ayant donné procuration : Jean-Pierre DESTAILLEUR pouvoir Nathalie FERNANDEZ, Betty FONTAINE pouvoir Françoise PLATEAU, Bernard OLIVIER pouvoir Bernard MOREL, PLOUVIN Arlette pouvoir Chantal WAGON

Excusé(es) : Marie-Pascale SALVINO

Absent(es) :

Omar Latreche, Directeur des services, excusé, Elodie FERLIN responsable résidence

Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

Objet : MODIFICATION DU CONSEIL DE VIE SOCIALE (C.V.S)

NOTE DE SYNTHESE

Suite à la démission de Madame la Vice-Présidente, il convient de désigner les représentants au CVS. Par ailleurs, le 2 juin a eu lieu l'élection du nouveau conseil de vie sociale au sein de la résidence

Il est exposé aux membres du conseil d'administration que le Conseil de Vie Sociale est une instance d'expression des résidents et des familles. Il donne son avis et formule des propositions sur tous les sujets relatifs au fonctionnement de la résidence (entretien des locaux, travaux, équipements, animation de la vie institutionnelle ...), sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, la nature et les prix des services rendus ainsi que sur le projet d'établissement. Il convient de modifier le nombre et les représentants de chaque groupe.

Le Président demande qui fait acte de candidature pour le représentant de l'organisme gestionnaire :

Deux actes de candidature : Mme WAGON Chantal // M. MOREL Bernard

Un vote à main levée est organisé

Mme WAGON Chantal obtient 9 voix

M MOREL Bernard obtient 2 voix

Le conseil d'administration,

Vu le décret N° 2004-287 du 25/03/2014 rendant obligatoire un conseil de la vie sociale lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu, d'en déterminer la composition.

Vu le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation **institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale**

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité, soit 16 voix

DECIDE

Que le Conseil de Vie Sociale de la résidence autonomie Beauséjour est composé de 20 membres répartis comme suit :

Représentant de l'organisme gestionnaire :

- Mme Dorothee LORTHIOS (Vice-Présidente)
- Mme Betty FONTAINE (membre nommé)
- Mme WAGON Chantal (membre élue)

Représentant des résidents :

M. Michel BOSSART
Mme Andrée DOYE
Mme Michelle FROIGNEUX (Vice-Présidente)
Mme Maryse POLINSKI
M. Christiane ROHART
Mme Jacqueline SKRZYPCZAK (Présidente)
Mme Joséphina TABARY
Mme Yvette VERHOVEN
M. WIART Sébastien

Représentant des familles :

Mme Nathalie FERNANDEZ
Mme Monique MERLIN
Mme Martine DUPONT

Représentant du personnel :

Mme Elodie FERLIN (voix consultative)
Mme Anita DESMONS (voix consultative)
M. Damien VIGNAIS
M. Farida MZYENE
Mme OUKAID Karima (suppléante)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance à Auby,
le 10/06/2025

Le Président,

Bernard CZECH.

